



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
المجلس الوطني للمنظمة الوطنية للمحاسبين المعتمدين  
CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGRES

**Procès-verbal n°03/2021 de la réunion  
du 22 Septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, s'est tenue à 10h00 au siège du conseil à Bab Ezzouar, la réunion du Conseil National de l'Organisation Nationale des Comptables Agréés, sous la présidence de monsieur EL BESSEGHI Mourad, président du conseil, et en présence de monsieur GARTI Mohamed représentant du ministre chargé des Finances.

Etaients présents par ordre de voix obtenues :

NOMS ET PRENOMS	QUALITE
<b>ELBESSEGHI Mourad</b>	<b>Président</b>
<b>BOUBIR Djelloul</b>	<b>Secrétaire général</b>
<b>DJELID Tahar</b>	<b>Trésorier</b>
<b>NAGA Sassi</b>	<b>Membre</b>
<b>CHERGUI Mahmoud</b>	<b>Membre</b>
<b>SAHNOUN Oussama</b>	<b>Membre</b>
<b>ZAAMNA Leila</b>	<b>Membre</b>
<b>BOUREGA Nasr Eddine</b>	<b>Membre</b>
<b>DOUA Khaled</b>	<b>Membre</b>
<b>GARTI Mohamed</b>	<b>Représentant du ministre des Finances</b>

**Ordre du jour :**

1. Préparation de la prochaine assemblée générale ordinaire ;
2. Désignation des nouveaux délégués régionaux ;
3. Divers ;

Le président constatant que le quorum est atteint procéda à l'ouverture de la séance et proposa l'ordre du jour, lequel fut accepté à l'unanimité. Après une large et fructueux débat les résolutions suivantes furent prises ;

### 1 : Préparation de la prochaine assemblée générale.

#### 1<sup>ère</sup> résolution prise à l'unanimité :

- 1.1 : sous réserve d'approbation des autorités compétentes la prochaine assemblée générale ordinaire se tiendra, le 30 octobre 2021 à l'hôtel **GOLDEN TULIP ROYAUME**, le même jour et dans les mêmes lieux que ceux retenus par de la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes.
- 1.2 : L'assemblée aura à statuer sur 2 périodes
  - o La 1<sup>ère</sup> portera sur la période du 01/10/2019 au 30/09/2020 pour laquelle l'AG n'a pu se tenir en raison de la pandémie covid 19 ;
  - o La 2<sup>ème</sup> portera sur la période du 01/10/2020 au 30/09/2021 gérée par le conseil précédent jusqu'au 10 mars 2021 et le conseil issu des élections de cette date. Les documents règlementaires nécessaires à l'assemblée sont à préparer dans les meilleurs délais et à publier sur notre site web.
  - o Le bureau du conseil est chargé de prendre contact avec le censeur dont la mission règlementaire a pris fin à fin septembre 2020 à l'effet de continuer sa mission pour la 2<sup>ème</sup> période. Ce prolongement exceptionnel devra être validé par l'assemblée.

### 2 : Nouvelle liste des délégués régionaux

**2<sup>ème</sup> résolution prise à l'unanimité** : la liste des nouveaux délégués fut arrêtée dans l'attente de sa finalisation, dans les 15 jours qui suivent, en concertation avec le bureau de la **CNCC** en vue de créer une dynamique locale commune à nos 2 organisations.

### 3 : divers

**3/1 : Situation de trésorerie : le trésorier a présenté la situation suivante :**

#### Situation de Trésorerie au 01/10/2020 au 16/09/2021

Désignations Des Comptes	Soldes
Solde antérieur	76 445 144,56 DA
Total des recettes Globales	12 698 370,00 DA
Total des dépenses Globales	15 848 147,85 DA
Solde au 16/09/2021	73 295 366,71 DA



## MOUVEMENT DE TRESORERIE du 01/10/2020 au 16/09/2021

Désignations Des Comptes	Solde 01/10/2020	Solde 16/09/2021
Compte BNA	2 091 308,33 DA	97 506,13 DA
Compte CPA	74 259 536,63 DA	72 960 252,00 DA
Compte caisse	94 299,60 DA	237 608,58 DA
<b>Total</b>	<b>76 445 144,56 DA</b>	<b>73 295 366,71 DA</b>

## Recettes Globales du 01/10/2020 au 16/09/2021

RUBRIQUES	MONTANTS
COTISATIONS DES PROFESSIONNEL	11 231 500,00 DA
RECETTE CACHET	151 000,00 DA
RECETTE FORMATION	478 000,00 DA
AUTRE RECETTES	837 870,00 DA
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 698 370,00 DA</b>

### 3/2 : cachet officiel unique des professionnels

**3<sup>ème</sup> résolution prise à l'unanimité** : la conception définitive du cachet est arrêtée (cf, modèle ci-après). Les professionnels sont appelés à se rapprocher de leurs délégués pour en prendre possession dès que leur confection matérielle sera achevée. Ils seront informés en temps utile par le bureau du conseil. L'opération de remise aux professionnels doit prendre fin au plus tard le 31/12/2021.



## 3/3 : Logos de l'ONCA



**3<sup>ème</sup> résolution prise à l'unanimité** : la conception définitive du logo est arrêtée (cf, modèle ci-après). Il doit être déposé à l'INAPI pour protection juridique.

### 3/4 : Cotisations non réglées par les professionnels

**4<sup>ème</sup> résolution prise à l'unanimité** : la liste des professionnels débiteurs sera :

- transmise avant l'édition annuelle du tableau officiel au ministre des Finances, président du conseil national de la comptabilité, pour les prises de sanctions conformément à la réglementation en vigueur, par la commission habilitée dudit conseil.

- publiée tous les jeudis sur le site web de l'ONCA.

### 3/5 : Commissions paritaires et groupes ad hoc du conseil national de la comptabilité, CNC, et non implication de notre organisation

**5<sup>ème</sup> résolution prise à l'unanimité** :

1/1 : le conseil national propose :

- pour une meilleure prise en charge de la parité des commissions du CNC la désignation des présidents et rapporteurs desdites commissions par les membres de ces dernières.
- que l'ONCA soit associée, à l'avenir, à la réflexion et à la préparation des textes juridiques concernant la profession.

1/2 : les représentants de l'ONCA au sein des commissions et autres groupes ad hoc mixtes de travail du CNC sont appelés à porter les préoccupations susvisées aux membres de ces organes.

### 3/6 : Placement en DAT des fonds excédentaires du conseil

**6<sup>ème</sup> résolution prise à la majorité qualifiée** : le conseil mande le bureau à l'effet de placer un montant de 50 000 000 da auprès du CPA en DAT trimestriels reproductibles et mobilisables à tout moment. Madame Leila ZAAMANA, membre du conseil est chargée de la négociation avec cette banque et de la mise en œuvre de cette résolution.

### 3/7 : Plan directeur informatique de l'ONCA

**7<sup>ème</sup> résolution prise à l'unanimité** : le conseil mande le bureau de finaliser au plus vite la mise en place de ce plan après consultation restreinte auprès des bureaux spécialisés. Ce plan concerne la mise en place d'une chaîne YouTube de formation continue, l'acquisition d'un progiciel de gestion intégrée avec full internet, modulable, la formation du personnel de l'ONCA sur ce progiciel et l'outil informatique et les TIC, la numérisation de la gestion de l'ONCA, l'assistance technique en continue du prestataire de services.

Prochain conseil, en octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée par le président à 15 h.

Le Président

le Secrétaire général

Le représentant du ministre des Finances

  
Président du Conseil National  
EL BESSEGI Mourad

  
الأمين العام  
يوسيف جلول

  
مدير الدراسات  
محمد فرتي

